# Conseil de Politique Alimentaire (CPA) de Arrondissement de Liège

## PORTEUR(S)

Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL)

### TERRITOIRE CONCERNÉ

Liège Métropole (arrondissement de Liège)

#### PÉRIODE DE LA SUBVENTION

01/07/2021 - 30/06/2024

## DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

"Le projet consiste à mettre en place une gouvernance alimentaire territorialisée et partagée à l'échelle des 24 communes de l'Arrondissement administratif de Liège, via la création d'un Conseil de Politique Alimentaire 1. Depuis 2014, la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise 2 (CATL) porte un projet de co-construction et de démocratisation des filières courtes alimentaires en région liégeoise. Des résultats (économiques) significatifs ont déjà été atteints au niveau de la construction de ces filières. La prochaine phase de développement du système alimentaire liégeois nécessite une plus grande coordination des acteurs et une véritable gouvernance territoriale. Etant donné le travail déjà réalisé en matière de filières courtes par les 24 bourgmestres de l'Arrondissement de Liège (Liège Métropole ASBL) et la CATL dans le cadre de la conception du Schéma de développement territorial pluri-communal de ce territoire (SDALg), c'est à cette échelle que le premier Conseil de Politique Alimentaire Liégeois sera créé. Plusieurs chercheurs en sciences sociales de l'Université de Liège apporteront un accompagnement méthodologique, en termes notamment de conception d'outils de pilotage et d'évaluation du projet. Pour Liège Métropole, ce projet permettra à la stratégie en matière de politique alimentaire locale portée par les élus des villes et communes, fruit des échanges avec la CATL, de se déployer pleinement grâce au cadre de gouvernance que constituera le CPA.

- 1) Les conseils de politique alimentaire (CPA) sont des structures de gouvernance collaborative rassemblant des acteurs d'un même territoire et gravitant autour des différentes dimensions de l'alimentation (satisfaction d'un besoin humain fondamental, contribution à la qualité de vie et à la santé humaine, préservation de l'environnement, juste rémunération des producteurs, maintien du tissu rural, soutien des circuits courts, développement économique local et création d'emplois, transmission d'une identité culturelle, etc.) en vue d'y soutenir une dynamique de transition vers un système alimentaire durable.
- 2) Voir le point 5.6 relatif aux partenaires pour une présentation de la CATL, ou consulter www.catl.be "

#### CONTACT

info@catl.be

